

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BEAUCE
ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2019
(NON AUDITÉ)

SOMMAIRE

	Page
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	2 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 10

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Société de Développement de Beauce

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de la **Société de Développement de Beauce**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

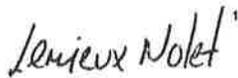
Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **Société de Développement de Beauce** au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Autre point

Le bilan au 31 décembre 2018 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date ont fait l'objet d'un audit par d'autres comptables professionnels agréés.



LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L.

Saint-Georges (Québec)
Le 11 mars 2020

⁽¹⁾ Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A123677



SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BEAUCE

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

(non audité)

4

	2019	2018
Produits		
Revenus de placements	4 202 \$	4 005 \$
Variation de la juste valeur des titres cotés en bourse	<u>(3 771)</u>	<u>(3 585)</u>
	<u>431</u>	<u>420</u>
Charges		
Honoraires professionnels	1 075	1 075
Droits d'immatriculation	34	34
Contribution - CEB - Savoir Affaires	<u>-</u>	<u>15 000</u>
	<u>1 109</u>	<u>16 109</u>
Insuffisance des produits sur les charges	<u><u>(678) \$</u></u>	<u><u>(15 689) \$</u></u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BEAUCE
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019
(non audité)

5

	2019	2018
Solde au début	450 723 \$	466 412 \$
Insuffisance des produits sur les charges	<u>(678)</u>	<u>(15 689)</u>
Solde à la fin	<u>450 045 \$</u>	<u>450 723 \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BEAUCE

BILAN

31 DÉCEMBRE 2019

(non audité)

6

	2019	2018
Actif		
Actif à court terme		
Certificats de placements garantis, taux variable, sans échéance	16 820 \$	16 736 \$
Parts de fonds communs de placement	<u>437 587</u>	<u>437 240</u>
	<u>454 407 \$</u>	<u>453 976 \$</u>
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 3)	4 362 \$	3 253 \$
Actif net		
Non affecté	<u>450 045</u>	<u>450 723</u>
	<u>454 407 \$</u>	<u>453 976 \$</u>

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE BEAUCE

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

(non audité)

7

	2019	2018
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(678) \$	(15 689) \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Variation de la juste valeur des titres cotés en bourse	<u>3 771</u>	<u>3 585</u>
	3 093	(12 104)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Créditeurs	<u>1 109</u>	<u>1 109</u>
	4 202	(10 995)
Activité d'investissement		
Acquisition de placements	<u>(4 118)</u>	<u>(3 928)</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	84	(14 923)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>16 736</u>	<u>31 659</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>16 820</u></u> \$	<u><u>16 736</u></u> \$

1. Forme juridique et objectifs de l'entité

L'entité, constituée le 18 septembre 1986 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est de gérer un fonds d'investissement destiné à promouvoir l'activité économique de la Beauce en appuyant l'action du Conseil Économique de Beauce.

2. Méthodes comptables

L'entité applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Contrôle de la société

La société est contrôlée par le Conseil Économique de Beauce étant donné que le conseil d'administration de celle-ci participe à l'élaboration des politiques de la société et a la capacité d'influencer quant au contenu de ses politiques. La société n'est pas consolidée dans les états financiers du Conseil Économique de Beauce.

Constatation des produits

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. Les dividendes sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés par les sociétés émettrices des actions.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'entité évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

2. Méthodes comptables (suite)

Instrument financiers (suite)

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des certificats de placements garantis et de parts de fonds communs de placement.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'entité comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. Crédateurs

	2019	2018
Frais courus	1 035 \$	1 035 \$
Montant dû au Conseil Économique de Beauce	<u>3 327</u>	<u>2 218</u>
	<u>4 362 \$</u>	<u>3 253 \$</u>

4. Instruments financiers

Risques financiers

L'entité, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'entité est exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'entité est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'entité est exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des fonds communs de placements détenus par l'organisme qui peuvent varier selon le cours des titres qu'ils détiennent.